VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Bormes-Les-Mimosas

Plan - Bénat

4.2.5



Révision du PLU approuvée par délibération du 25/06/2025

Modification du PLU prescrite par arrêté municipal du 10/07/2026

begeat

Légende

- **N** — Zone
- **Nl** — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Espaces Verts Protégés
- 25 — Emplacement réservé surfacique
- 185 — Emplacement réservé pour cheminements doux
- 205 — Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
- Zone de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Marge de recul
- Périmètre des secteurs affectés par le bruit
- Polygone d'emprise maximale de construction
- 4,5 m — Périmètre de hauteurs différenciées
- Zones humides à protéger
- Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- A1 — Numéro de l'élément
- Pinède
- Alignement
- Ripisylve

Plan de prévention du risque inondation :

- PPRi zone R1
- PPRi zone R2
- PPRi zone B1

Echelle : 1/2500

0 50 100 metres